

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE GHIONGA
AU NOM DU GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE – A CORSICA
INDÈ A REPUBBLICA »**

OBJET : Résidences Séniors.

Monsieur le Conseiller, Cher Pierre,

Je vous remercie de votre question et de la mise en lumière de l'un des nombreux appels à projets porté par le Conseil exécutif, pas moins de trois depuis juillet sur la seule thématique de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées de Corse, Résidence autonomie (celui auquel vous faites sans doute référence), aide aux aidants et habitat inclusif publié cette semaine, je suis certaine que vous l'aurez noté.

La question de l'évolution de l'offre en matière d'hébergement et d'accompagnement des personnes âgées est effectivement essentielle pour notre territoire.

C'était l'une des priorités de ma feuille de route, adoptée à l'unanimité, qui détaillait un plan d'actions, dont la création de résidences autonomie. La Corse, je le précise, est l'un des rares territoires à en être dépourvu.

Ainsi, ce sont bien des actions volontaristes et significatives engagées par la Collectivité pour moderniser l'offre actuelle, dont nous parlons.

En premier lieu, et avant de vous répondre plus avant sur les différents aspects de votre question, je veux revenir sur la confusion qui semble faite entre les « résidences séniors » et les « résidences autonomie ».

Vous mentionnez un appel à projet de résidence séniors. Ce sujet a déjà été débattu dans cette enceinte. Les résidences séniors ne relèvent absolument pas de la compétence de la Collectivité et leur création dépend de la seule initiative d'opérateurs privés. La Collectivité a, en revanche, effectivement lancé un appel à projet pour la création de résidences autonomie.

Au-delà d'une simple différence sémantique, ces deux types de structures reposent sur des approches bien distinctes puisque les résidences autonomie ont une vocation pleinement sociale.

Sur les autres points, nombreux, mais que je tiens, à rétablir un par un.

La clôture de l'appel à projet est programmée le 29 septembre prochain, soit 120 jours après la date de lancement. Vous sollicitez une prolongation jusqu'au 31 décembre 2020, toutefois, comme vous le savez, les 120 jours retenus constituent le délai maximum fixé par la réglementation en matière d'appel à projets. Nous avons donc veillé, à retenir d'emblée, le délai maximum afin de laisser le plus de temps possible aux porteurs de projets intéressés.

Sur la marchandisation supposée. Les conclusions que vous avez tiré du cahier des charges, me semblent relever d'une mauvaise lecture ou d'une erreur interprétation.

Je vous rassure, l'appel à projet que nous avons lancé le 2 juin dernier et dont le cahier des charges avait été préalablement validé par délibération, est à mille lieux d'une approche de marchandisation. Bien au contraire, nous nous inscrivons pleinement dans une logique de création d'une offre à loyers modérés, garantissant des équilibres d'implantation territoriale ou/et un accompagnement des seniors pour leur permettre de rester autonomes le plus longtemps possible.

Sur le critère de taille, vous soulignez à juste titre, une caractéristique du cahier des charges qui vise à favoriser l'implantation des structures de petite taille. Vous percevez cet élément comme une difficulté majeure, incompatible avec un équilibre financier. Le choix d'éviter les grosses unités a été posé sciemment tant la question du cadre de vie et la capacité à répondre à une offre y compris en milieu rural a guidé notre réflexion.

Je rappellerai seulement que la capacité moyenne des EHPAD de Corse est de 69 places et que les établissements qui présentent les capacités les plus faibles sont le plus souvent implantés en milieu rural et permettent d'assurer le maillage du territoire.

Alors oui, il est vrai que l'équilibre financier est plus difficilement atteignable pour des structures de petite taille. C'est aussi pour cela qu'il est possible de s'adosser à de l'existant, comme un EHPAD, vous en donniez l'exemple ! Evidemment, cela exige de la part de tous une ingéniosité plus importante.

Pour terminer, vous manifestez votre intérêt pour l'habitat inclusif.

Il est aussi le nôtre, je le disais en introduction. La Collectivité vient de lancer, un appel à projets dédié à l'habitat inclusif. Comme vous, je crois beaucoup en cette nouvelle offre d'habitat à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, mais je crois également à la diversification, aux solutions multiples et aux logiques de complémentarité des offres.

Au-delà d'apporter une réponse, je veux profiter de l'opportunité qui m'est donnée de rappeler la vision qui est la nôtre en matière d'évolution et d'adaptation d'offre médico-sociale.

L'accompagnement des établissements médico-sociaux, tels que les EHPAD dans leurs projets de transformation constitue un axe de notre futur schéma de l'autonomie. Dans cette trajectoire, les EHPAD 2.0 deviendront de véritables plateformes sur les territoires et devront être en capacité, non seulement de proposer des prises en charge diversifiées et adaptées en matière d'hébergement, mais aussi de se positionner comme de véritables acteurs pour le territoire, en se projetant sur de l'accompagnement « hors les murs », en proposant différents services, un accès aux soins, à des consultations avancées en matière gériatrique et bien d'autres possibilités qui seront offertes.

Depuis 2 ans, j'ai eu la chance de visiter plusieurs EHPAD, (j'étais encore en début de semaine en visite dans l'un d'entre eux). J'ai eu également l'occasion d'échanger beaucoup, avec les personnels.

Cette vision et j'en suis heureuse, me semble partagée et nous connaissons un véritable succès sur les appels à projets que nous portons, du bien vieillir aux aidants, où les EHPAD sont présents. Je souhaite la même réussite aux résidences autonomie !